

SUSPENSE D'INDULGENCES ET DE POUVOIRS

Pour l'année du jubilé universel 1900

LÉON ÉVÊQUE

SERVITEURS DES SERVITEURS DE DIEU

LES Souverains-Pontifes ont décidé, dans leur autorité, que c'est surtout à Rome que l'année sacrée devait être solennisée ; et vraiment il convenait qu'il en fût ainsi, à cause du rang providentiel et des hautes prérogatives de cette vénérable cité.

N'est-elle pas, pour les chrétiens de tous les pays, la commune patrie ? N'est-elle pas le siège suprême du pouvoir sacré, et l'immortelle gardienne du dépôt divin de la doctrine ? N'est-ce pas d'ici, comme du chef unique et très auguste, que sans cesse se communique la vie à tout l'organisme de la société chrétienne ? Ne convient-il pas dès lors, que, conviés par le Siège apostolique tour à tour les catholiques se réunissent en cette cité, tout à la fois pour y trouver les moyens de purifier leurs âmes, et pour y affirmer par leur présence leur soumission à l'autorité romaine ?

La considération d'un avantage si salutaire nous a donc fait concevoir le désir très vif de voir, durant tout le cours de l'année prochaine, les plus grandes foules affluer dans Rome.

A cette fin et pour stimuler encore davantage le désir de ceux qui aspirent à faire ce pèlerinage de Rome.